

En 2012, 95 000 demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an en Languedoc-Roussillon

Jean-Claude GIDROL - INSEE, Olivier DEBEUF - DIRECCTE, Grégory CABUSAT - Pôle emploi

En 2012, le taux de chômage du Languedoc-Roussillon est l'un des plus importants de métropole avec 14,3 % de la population active au chômage. Un grand nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi le sont depuis plus d'un an, 38 %. Cette proportion, bien qu'en constante augmentation depuis 2008, reste en deçà du niveau national, 39 %. La touristicité de certains territoires expliquerait cette différence. Au chômage de longue durée s'ajoute aussi le chômage récurrent. La sortie du chômage de ces personnes éloignées de l'emploi est un enjeu du ciblage des interventions des politiques publiques. Les jeunes restent moins touchés par le chômage de longue durée, leur niveau de formation est un rempart. La sortie de l'emploi par le licenciement économique accroît le risque de chômage de longue durée. Certains métiers l'atténuent, notamment ceux de l'hôtellerie et la restauration qui proposent nombre d'emplois courts de saisonniers.

Depuis 2008, l'activité économique est fortement perturbée. Comme dans toutes les régions françaises, l'emploi régional a chuté. Après le rebond de croissance et d'emploi observé en 2010 et jusqu'à la mi-2011 (Millet, 2013), l'emploi salarié marchand a diminué de nouveau en 2012. Aujourd'hui, l'emploi n'a pas retrouvé son niveau de 2008.

Dans un contexte d'accroissement de la population active régionale qui continue d'augmenter, en partie du fait des mobilités résidentielles, le chômage régional s'est fortement aggravé. Entre 2007 et 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C de la région inscrits en fin d'année à Pôle emploi (cf. définition) est passé de 162 000 à 250 000, soit + 55 % en cinq ans.

Le chômage de longue durée a doublé en Languedoc-Roussillon depuis 2008

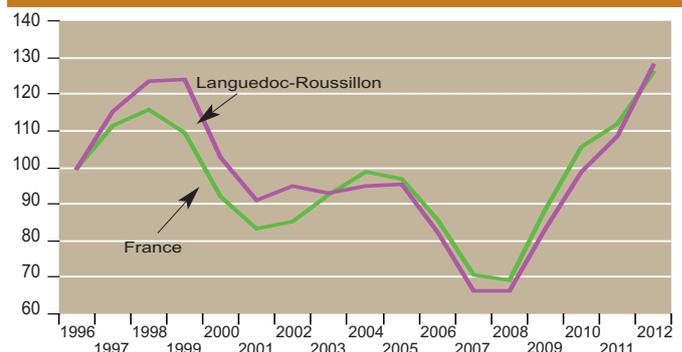
La dégradation du marché du travail régional se traduit par une progression du chômage mais aussi par une hausse du chômage de longue durée (cf. définition). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis 12 mois ou plus a suivi une forte inflexion à la hausse depuis 2008. Les chômeurs de longue durée n'ont jamais été aussi nombreux depuis 15 ans, en France comme en Languedoc-Roussillon (graphique 1). Ils représentent 8,4 % de la population active régionale en 2012. En Languedoc-Roussillon, le chômage de longue durée touche en proportion plus d'actifs qu'en moyenne dans les autres régions françaises, à l'exception du Nord-Pas-de-Calais (9,0 %).

Entre 2007 et 2012, le chômage de longue durée a augmenté à un rythme plus soutenu que le chômage global.

Graph. 1 - Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée entre 2008 et 2012

Forte augmentation du chômage de longue durée entre 2008 et 2012

unité : base 100 en 1996



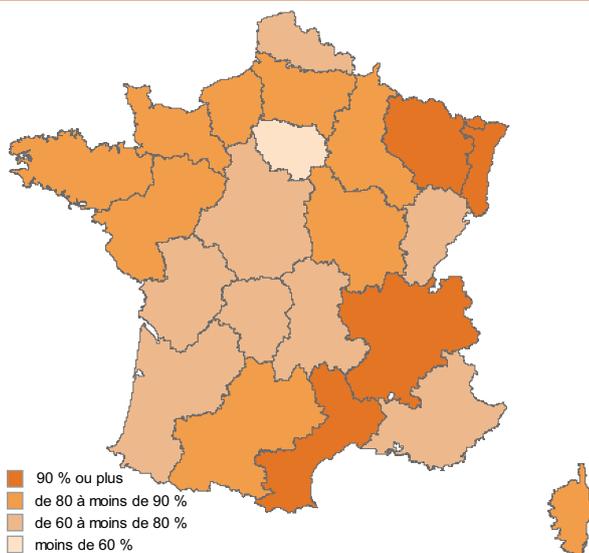
Champ : DEFM Catégorie A, B, C inscrits depuis 12 mois ou plus
Sources : Pôle emploi, Dares

Dans la région, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B ou C) et inscrits depuis 12 mois ou plus, est passé de 49 000 en 2007 à 95 000 en 2012. L'effectif des chômeurs de longue durée a ainsi augmenté de + 94 % en cinq ans. Ce quasi-doublement est la quatrième plus forte augmentation des régions métropolitaines, derrière la Lorraine, l'Alsace et Rhône-Alpes. L'augmentation moyenne en France métropolitaine est de + 79 % (carte 1).

Les jeunes et les seniors sont les premières victimes de cette dégradation. Entre 2007 et 2012, le nombre de chômeurs de longue durée a plus que doublé chez les moins de 25 ans, passant de 3 200 à 6 900. Chez les demandeurs d'emplois de 50 ans ou plus, population particulièrement touchée par le chômage de longue durée, 11 600 étaient inscrits depuis 12 mois ou plus en 2007, ils sont 28 300 en 2012.

Carte 1 - Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée par région entre 2007 et 2012

Le Languedoc-Roussillon affiche la quatrième plus forte augmentation



Sources : Pôle emploi, Direccte
© Ign 2013

Depuis 2010, moins de demandeurs d'emploi sortent des listes

Dans la région, comme au niveau national, les nouvelles inscriptions à Pôle emploi sont restées, depuis 2008, durablement supérieures aux sorties des listes (*graphique 2*).

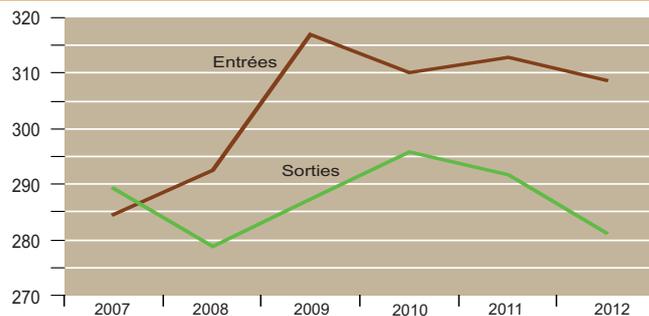
De 2008 à 2010, les pertes d'emplois dans le commerce et la construction et la réduction massive du nombre d'emplois intérimaires ont entraîné une augmentation des inscriptions à Pôle emploi, visible dès 2008 et particulièrement forte en 2009. L'embellie provisoire de l'emploi entre fin 2009 et 2010 n'a pas suffi à enrayer durablement les entrées au chômage. Avec la détérioration de l'emploi en fin de période, les inscriptions au chômage se sont stabilisées à un niveau élevé.

Les sorties du chômage ont baissé en 2008 avec le début de la crise. Puis la sortie de la récession nationale apparue au deuxième trimestre 2009 a permis une nouvelle augmentation des sorties en 2009 et 2010. Ce sont surtout les chômeurs inscrits depuis moins d'un an qui en ont profité. En effet, ces derniers n'étaient pas plus nombreux fin 2010 que fin 2009 (136 000) alors que le nombre de chômeurs inscrits depuis plus d'un an a progressé de + 11 600 personnes, soit + 19 %. En 2011 et 2012, les sorties du chômage se sont effondrées, transférant nombre de demandeurs d'emploi dans le chômage de longue durée. Au niveau national, une sortie sur deux est une reprise d'emploi (*Pôle emploi, 2013*).

Crise financière, crise des dettes souveraines, croissance molle et panne d'emploi : l'origine de la forte augmentation du chômage est clairement identifiée. Mais deux mesures réglementaires ont sans doute pesé sur les chiffres du chômage et singulièrement du chômage de longue durée. D'une part, jusqu'en 2008, les allocataires âgés de plus de 57 ans et demi bénéficiaient d'une dispense de recherche d'emploi. Ils n'avaient pas l'obligation de rechercher un emploi pour bénéficier de leurs droits à indemnisation. Cette dispense de recherche

Graph. 2 - Nombre annuel d'entrées de demandeurs d'emploi et de sorties des listes de Pôle emploi

unité : nombre en millier



Champ : DEFM Catégorie A, B, C
Sources : Pôle emploi, Dares

d'emploi a progressivement disparu, jusqu'à sa suppression en janvier 2012, conduisant les plus âgés à rester inscrits sur les listes de Pôle emploi. Selon la Dares, au niveau national, « la réforme aurait contribué pour plus d'un tiers à l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus en catégorie A en 2009, pour 80 % en 2010 et 75 % en 2010 ». D'autre part, à compter du 1^{er} juin 2009, les dispositions relatives aux nouvelles obligations de recherche d'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et à leur accompagnement par le service public de l'emploi ont accru sensiblement l'inscription de demandeurs d'emploi à Pôle emploi.

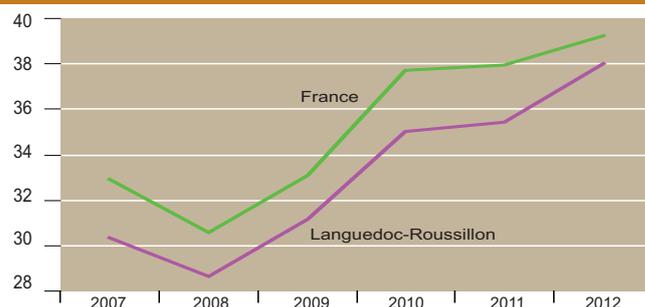
La part du chômage de longue durée reste en dessous de la moyenne nationale malgré une forte augmentation

Alors que le nombre de chômeurs a augmenté fortement entre 2007 et 2012, l'effectif de ceux inscrits depuis 12 mois ou plus a encore plus augmenté. La part du chômage de longue durée dans la demande d'emploi est passée de 30 % à 38 % en Languedoc-Roussillon et de 33 % à 39 % en France entre 2007 et 2012. La situation régionale s'est dégradée plus fortement qu'ailleurs en fin de période (*graphique 3*). Cependant, la proportion de chômeurs de longue durée parmi les chômeurs dans la région demeure au-dessous du niveau national.

Graph. 3 - Part de demandeurs d'emploi de longue durée en Languedoc-Roussillon et en France entre 2007 et 2012

La part du chômage de longue durée en Languedoc-Roussillon reste inférieure à la moyenne nationale

unité : %



Champ : DEFM Catégorie A, B, C
Sources : Pôle emploi, Dares

En 2011, le Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE) observe que les pays de l'OCDE qui ont un taux de chômage élevé ont aussi une proportion de chômeurs de longue durée plus importante (rapport COE, 2011). Alors que ce constat général se confirme pour la majorité des régions françaises, le Languedoc-Roussillon occupe une place atypique : sa part de chômeurs de longue durée est inférieure à celle qui pourrait être la sienne en raison de son taux de chômage élevé (*graphique 4*).

La saisonnalité marquée de l'emploi dans la région est une des hypothèses explicatives à cette moindre part de chômage de longue durée dans un contexte de taux de chômage important. Ce type d'emploi répond à un surcroît d'activité temporaire lié au rythme des saisons (récolte, cueillette...) ou à des remplacements de salariés (congrés) ou à l'arrivée de touristes (*Gomez, 2012*). Ainsi, l'offre d'emploi saisonnier, touristique ou agricole, permettrait à un certain nombre de demandeurs d'emploi de sortir provisoirement des listes de Pôle emploi. Dès lors, cela entraînerait une remise à zéro plus fréquente de l'ancienneté des demandeurs d'emploi et donc une moindre proportion de chômeurs de longue durée.

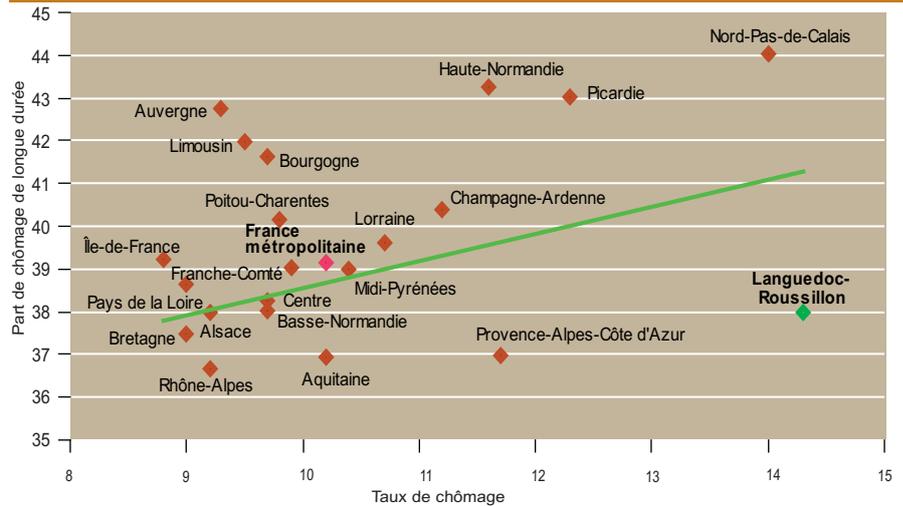
Le chômage de longue durée moins fréquent dans les zones à forte touristicité

Dans les zones d'emploi d'Agde-Pézenas, de Céret et de Prades, le chômage de longue durée est moins fréquent parmi les demandeurs d'emploi. Il concerne moins d'un

Graph. 4 - Répartition des régions françaises selon la part de demandeurs d'emploi de longue durée et le taux de chômage en 2012

Le Languedoc-Roussillon, une région atypique

unité : %



Note de lecture : La région Languedoc-Roussillon affiche un taux de chômage de 14,3 % en 2012 et 38 % des chômeurs (DEFM de catégories A, B, C) sont inscrits depuis 12 mois ou plus, part inférieure à ce qu'elle pourrait être (droite verte). Champ : la Corse n'est pas représentée dans ce graphique, son taux de chômage est de 10,0 % en 2012 et sa part de chômeurs de longue durée est de 20,6 %.

Sources : Insee, Pôle emploi, Dares

tiers d'entre eux (*carte 2*). Ces zones d'emploi ont pour point commun d'être plus touristiques qu'en moyenne régionale. Le taux de touristicité (*cf. définition*) est de 163 personnes présentes en moyenne, résidents, touristes, personnes de passage, pour 100 résidents sur la zone d'Agde-Pézenas, signe d'une forte activité touristique ; il est de 160 % pour Céret et de 149 % pour Prades, contre 111 personnes présentes en moyenne pour 100 résidents dans la région. Dans la région, cette activité touristique génère en moyenne 6 % des emplois sur l'année dont deux sur cinq sont saisonniers (*Gomez, 2012*).

Dans ces zones touristiques, la situation des demandeurs d'emploi peut néanmoins être préoccupante, particulièrement dans les zones où le taux de chômage est élevé.

Les politiques de lutte contre le chômage de longue durée

Directe du Languedoc-Roussillon

L'emploi est la priorité du gouvernement et des moyens considérables sont mobilisés en 2013 pour inverser la courbe du chômage d'ici la fin de l'année. La lutte contre le chômage de longue durée fait partie intégrante de cette politique plus globale.

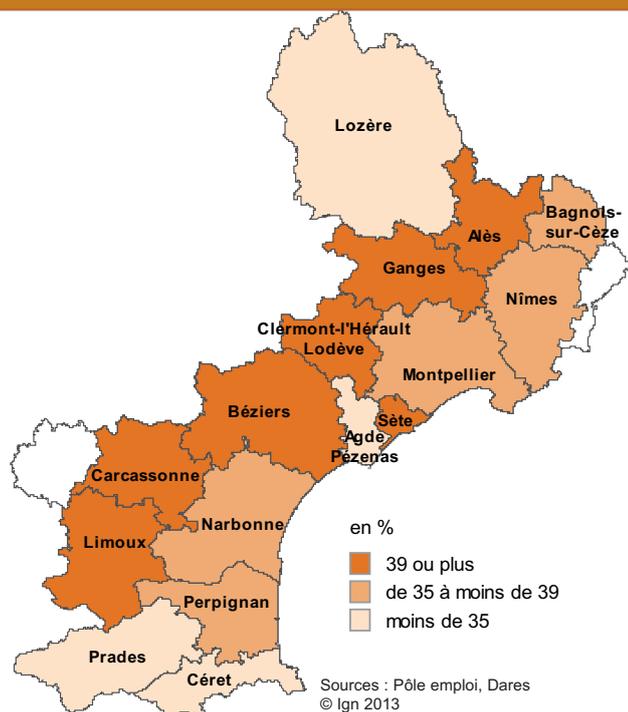
Néanmoins certaines mesures pour l'emploi contribuent à lutter contre le chômage de longue durée qui se développe dans notre pays et touche plus particulièrement les seniors. Deux mesures peuvent être citées : les contrats aidés, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et Contrat Initiative-Emploi (CIE) et le contrat de génération.

- Pour les contrats aidés, le préfet de région peut prioriser certaines catégories de demandeurs d'emploi en modulant le taux d'intervention de l'État. En Languedoc-Roussillon, l'arrêté préfectoral en vigueur prévoit des taux préférentiels en cas d'embauche en CAE de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans ou de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 24 mois. Plus de 20 000 CAE sont signés chaque année en Languedoc-Roussillon. En 2012, les chômeurs de longue durée représentaient 64 % des bénéficiaires de CAE ; pour les 9 premiers mois de l'année 2013, ils en représentent 72 % (soit 9 500 personnes).

- Le contrat de génération vise à favoriser l'embauche de jeunes salariés et le maintien ou l'embauche de salariés seniors. Il contribue indirectement à lutter contre le chômage de longue durée qui concerne une grande partie des seniors.

Par ailleurs, le contrat de sécurisation professionnelle accompagnant les personnes licenciées pour motif économique a pour objectif de les éloigner du chômage de longue durée par la prévention. Au delà de la formation, leur accompagnement est plus actif afin qu'ils se mettent rapidement dans une dynamique de recherche d'emploi et si besoin d'élaboration d'un projet professionnel. La qualité de cet accompagnement et la possibilité d'accéder plus vite à des prestations comme la formation donnent une plus value à ce dispositif par rapport aux dispositifs courants.

Carte 2 - Part de chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi par zone d'emploi en 2012 en Languedoc-Roussillon
La part du chômage de longue durée est plus faible dans les zones d'emploi touristiques



En effet, la faible part de chômage de longue durée dans ces territoires s'accompagne sans doute d'un chômage récurrent plus important, c'est-à-dire de plusieurs périodes de chômage entrecoupées de période d'emploi, de formation ou d'inactivité (cf. encadré : « *La récurrence du chômage...* »). En 2007, dans la région, l'analyse des caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE à l'issue d'un contrat d'été dans un métier directement lié au secteur de l'hôtellerie-restauration a permis d'identifier deux logiques du chômage saisonnier : l'une faite de relations d'emplois récurrentes, caractérisée par une certaine stabilité (de nombreux chômeurs saisonniers reviennent chez le même employeur d'une année sur l'autre) et l'autre plus hétérogène recouvrant des salariés plus mobiles et qui sont plus fréquemment renouvelés (Briole et Rabier, 2008).

À l'inverse l'arrière-pays connaît une forte proportion de demandeurs d'emploi de longue durée, notamment dans les zones d'emploi de Carcassonne, Ganges, Limoux, Alès, Béziers et Clermont l'Hérault-Lodève. La Lozère est moins touchée, sans doute en partie grâce à une touristicité importante accompagnée d'un faible niveau de chômage (Julian, 2013). Dans les trois zones autour des grandes villes : Montpellier, Nîmes et Perpignan, la part de chômage de longue durée est proche de la moyenne régionale. En effet, sur ces zones, la saisonnalité de l'emploi touristique est moins marquée en raison d'un tourisme d'affaire développé mais aussi d'un tourisme urbain attiré par le patrimoine et manifestations culturelles des grandes villes (Gomez, 2012). La zone de Bagnols-sur-Cèze, spécifique par sa filière nucléaire et celle de Narbonne avec des activités de transport, logistique et distribution développées, affichent également une part

de demandeurs d'emploi de longue durée dans la moyenne régionale. Malgré sa situation géographique sur le littoral, la zone d'emploi de Sète fait exception, avec un chômage de longue durée plus fréquent parmi les demandeurs d'emploi. La touristicité est sans doute moindre dans cette zone où les activités portuaires et industrielles pèsent davantage que dans d'autres zones littorales. Son taux de touristicité est de 111 %, proche de la moyenne régionale.

Le risque de chômage de longue durée s'accroît avec l'âge

Le contexte économique des zones géographiques explique en partie l'importance du chômage de longue durée, ainsi que les caractéristiques socioéconomiques des personnes. Dans la région, les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus sont en majorité inscrits depuis un an ou plus. Alors que le taux de chômage des seniors est structurellement plus bas que celui des plus jeunes en raison des dispositifs de retrait d'activité, mais aussi du poids important des indépendants et des emplois stables pour les salariés, leur retour à l'emploi un an après est moins fréquent que pour les plus jeunes (Govillot et Rey, 2013). A la fin 2012, plus d'un chômeur senior sur deux est inscrit à Pôle emploi depuis plus d'un an (tableau 1).

Tableau 1 - Répartition des demandeurs d'emploi de longue durée par tranche d'âge en 2012

	Languedoc-Roussillon		% France de province
	Effectif	%	
Moins de 25 ans	6 900	16,6	19,0
De 25 à 49 ans	60 000	38,0	39,3
50 ans et plus	28 300	55,0	56,5
Total	95 200	38,0	39,1

Champ : DEFM Catégorie A, B, C inscrits depuis 12 mois ou plus
Sources : Pôle emploi, Dares

Les jeunes actifs, bien que les plus exposés au chômage, restent relativement moins concernés par le chômage de longue durée. Leur insertion dans l'emploi est particulièrement sensible aux fluctuations conjoncturelles. À l'inverse, ils sont aussi les premiers à bénéficier d'une embellie économique (Le Rhun et Pollet, 2011). En effet, ils occupent plus souvent des formes d'emploi flexibles (intérim, CDD), premières touchées par les retournements conjoncturels. En 2010, en Languedoc-Roussillon, près d'un quart des jeunes salariés de moins de 25 ans ont un emploi à durée limitée (contrats à durée déterminée, contrats courts, saisonniers...) hors emploi jeunes et 4 % sont intérimaires. Ces formes d'emplois touchent 11 % des salariés de 25 ans ou plus : 10 % pour les emplois à durée limitée et 1 % pour les contrats d'intérim.

Moins exposés au chômage de longue durée que leurs aînés, du fait en partie d'une entrée plus récente sur le marché du travail, les jeunes en situation de chômage de longue durée sont dans l'absolu en nombre élevé (6 900).

D'autres caractéristiques individuelles ou contextuelles déterminent également le risque de chômage de longue durée. Certaines sont liées au niveau de formation, au motif de l'inscription à Pôle emploi, d'autres au métier recherché, ou encore à la zone géographique dans laquelle s'effectue la recherche d'emploi.

Analyser les risques du chômage de longue durée pour les demandeurs d'emploi en neutralisant les effets de structure permet d'isoler et de mesurer l'effet propre de chaque caractéristique (cf. *méthodologie*). Mais, toutes les caractéristiques ne sont pas observables, ni observées. Certaines non mesurables, comme l'intensité de la recherche d'emploi ou la sociabilité de la personne, ne peuvent être prises en compte dans l'analyse.

À tous les âges, « toutes choses égales par ailleurs », le métier recherché influence fortement le risque de chômage de longue durée (tableau 2). Mais d'autres facteurs importants diffèrent selon l'âge. Pour les jeunes, le niveau de formation joue un rôle déterminant sur le risque de chômage de longue durée alors que pour les adultes et les seniors, c'est le motif d'inscription qui compte en premier (licenciement économique...).

Tableau 2 - Les principaux facteurs qui influent sur le risque de rester plus d'un an au chômage

	Jeunes (- de 25 ans)	Adultes (de 25 à 49 ans)	Seniors (50 ans ou +)
Niveau de formation	+++	+	-
Domaine professionnel (métier)	++	++	++
Motif d'inscription	-	+++	+++
Zone d'emploi	+	-	+

Lecture du tableau : pour les jeunes, les principaux facteurs qui influent sur le chômage de longue durée sont dans l'ordre : le niveau de formation, le métier et la zone d'emploi
Sources : Pôle emploi, Dares

Chercher un emploi dans un métier de l'hôtellerie, de la restauration ou de l'alimentation atténue le risque de chômage de longue durée

Qu'ils soient jeunes, adultes ou seniors, le risque de chômage de longue durée est très minoré pour les 22 000 chômeurs cherchant un emploi dans un des métiers de l'hôtellerie, de la restauration ou de l'alimentation. Toutes choses égales par ailleurs, le risque est presque divisé par deux comparativement à un chômeur effectuant la même recherche dans un des métiers des services, métiers pris comme référence. Ceci s'explique en partie par la très bonne tenue de l'activité touristique dans la région sur les cinq dernières années. Toutefois, ces métiers offrent une part plus importante d'emplois saisonniers et donc un risque de chômage récurrent. Les conditions de travail y sont parfois difficiles (pénibilité, horaires...) avec des salaires moindres pour les emplois saisonniers. Pour cette raison, ce sont souvent des métiers qui facilitent l'accès à un premier emploi des jeunes, mais dont ils sortent assez rapidement pour rechercher un autre métier (Gidrol, 2012).

Rechercher un emploi dans les métiers du bâtiment et des travaux publics atténue également le risque de chô-

Quand les demandeurs d'emploi de longue durée travaillent

- Pôle emploi -

Il est possible, sous certaines conditions, de rester inscrit à Pôle emploi tout en travaillant. L'activité réduite se définit comme une activité exercée par une personne qui demeure inscrite à Pôle emploi. Ainsi, parmi les 95 000 demandeurs d'emploi de longue durée inscrits en décembre 2012, 34 000 ont déclaré lors de la mise à jour de leur situation mensuelle avoir exercé une activité réduite le mois précédent. Pour 19 000 d'entre eux, cette activité dépassait 78 heures.

La probabilité de travailler tout en restant inscrit à Pôle emploi est plus grande pour les demandeurs d'emploi indemnisables et pour les bénéficiaires du Revenu de solidarité active. Les demandeurs d'emploi de longue durée non indemnisables exercent moins souvent une activité réduite que les indemnisables (0,7 fois). Un élément explicatif peut être l'éloignement vis-à-vis du marché du travail. Un autre élément relève des règles de l'indemnisation des demandeurs d'emploi. Les personnes indemnisables au titre de l'assurance chômage travaillant peuvent, en effet, cumuler leur revenu d'activité et une partie de leur allocation. Ils restent donc inscrits pour bénéficier le cas échéant d'un complément de ressources.

De la même façon, pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, le recours à l'activité réduite est plus important (1,3 fois) que pour les non-bénéficiaires. Rester inscrit à Pôle emploi permet aux travailleurs les plus fragiles de bénéficier de l'accompagnement vers un emploi plus durable (aides à la recherche et reprise d'emploi, aides à la mobilité, aide à la formation).

Plus les demandeurs d'emploi avancent en âge, moins ils exercent une activité réduite. Toutes choses égales par ailleurs, les jeunes demandeurs d'emploi de longue durée ont 1,6 fois plus de chance d'avoir exercé une activité réduite que les adultes. C'est l'inverse pour les seniors, avec deux fois moins de chances.

Les femmes au chômage depuis plus d'un an sont plus enclines que les hommes à exercer une activité réduite. Il s'agit généralement de mères de famille ayant arrêté de travailler pour élever leurs enfants. À défaut d'avoir un emploi pérenne, elles exercent des petites missions à temps partiel, souvent dans les services à la personne et dans la vente.

L'activité réduite augmente avec le niveau de formation. À l'exception des cadres, les personnes qualifiées ont plus recours à l'activité réduite que les non qualifiées. La qualification reste le rempart à l'inactivité totale.

Les difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs en situation de handicap sont accrues. En effet, leur probabilité d'exercer une activité réduite est divisée par deux par rapport à celle des demandeurs d'emploi sans handicap.

Les demandeurs d'emploi inscrits dans un métier agricole ont 2,2 fois plus de chances d'exercer une activité qu'une personne souhaitant travailler dans les services. L'activité réduite est souvent le moyen pour les salariés agricoles de garantir un revenu d'appoint dans une profession saisonnière.

mage de longue durée, sauf pour les jeunes. Le secteur de la construction, très sensible à la conjoncture, utilise fortement le travail temporaire.

Le niveau de formation, premier rempart au chômage de longue durée pour les jeunes

Être diplômé ainsi que le niveau de diplôme influencent fortement l'insertion professionnelle en début de carrière. En effet, quelle que soit la conjoncture au moment de leur entrée sur le marché du travail, la situation professionnelle des diplômés du supérieur est nettement meilleure que celle des diplômés de l'enseignement secondaire (CAP-BEP, baccalauréat ou équivalent) ou des peu diplômés (brevet ou sans aucun diplôme) (*Le Rhun et Pollet, 2013*). Les moins diplômés mettent plus de temps à obtenir un premier emploi.

L'absence de formation initiale est particulièrement pénalisante pour l'accès à l'emploi des jeunes et augmente le risque de chômage de longue durée. En Languedoc-Roussillon, les chômeurs de moins de 25 ans sans formation ont 1,3 fois plus de risque d'être chômeurs de longue durée par rapport aux jeunes diplômés d'un CAP ou BEP, toutes choses égales par ailleurs.

Pour un jeune, avoir une formation de niveau baccalauréat n'atténue pas les risques de chômage de longue durée comparativement à un jeune ayant un niveau de formation CAP ou BEP. En revanche, avoir atteint un niveau de formation baccalauréat + 2 ans diminue la probabilité d'être chômeur de longue durée : le risque est réduit de 10 %. L'influence du niveau de formation, très importante chez les moins de 25 ans, est moins marquée pour les demandeurs d'emploi plus âgés.

Après 25 ans, avoir été licencié économique augmente le risque de chômage de longue durée

Pour les adultes de 25 à 49 ans et pour les seniors, le fait de s'être inscrit à Pôle emploi après un licenciement, a fortiori économique, renforce les risques d'un chômage de longue durée. Les licenciements ne représentent que 8 % du total des motifs d'inscription des DEFM, 7 % pour motif personnel et 1 % pour motif économique. Bien que relativement peu nombreux, ces licenciements retiennent l'attention des pouvoirs publics. En effet, le fait d'avoir été licencié pour motif personnel multiplie par 1,2 le risque de chômage de longue durée, ce dernier est multiplié par 1,6 en cas de licenciement économique.

Lorsqu'une entreprise procède à des licenciements pour des raisons économiques de tout ou partie de ses salariés, elle est tenue de mettre en place l'accompagnement adapté afin que ceux-ci puissent retrouver au plus vite un emploi. Parmi les mesures d'accompagnement, le congé de reclassement ou le contrat de sécurisation professionnelle peuvent leur être proposés. La mise en place de ces contrats permet d'accroître les chances de retour à l'emploi par le biais des formations qui y sont liées. Toutefois pour certains bénéficiaires, le temps de formation peut retarder dans un premier temps le retour à l'emploi, comme c'est le cas au niveau national (Unedic, 2012).

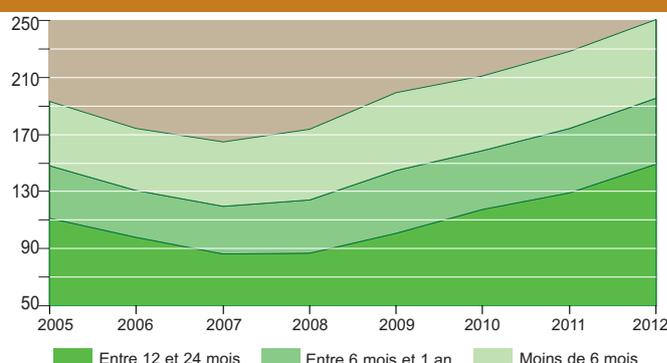
La récurrence du chômage, un indicateur élargi du chômage de longue durée - Direccte -

Le chômage récurrent concerne les personnes qui ont connu, au cours d'une période longue, plusieurs épisodes de chômage entrecoupés de période d'emploi, de formation ou d'inactivité. En particulier, un grand nombre de chômeurs récurrents ne se trouvent pas comptabilisés parmi les chômeurs de longue durée dès lors qu'ils ont travaillé au cours de la dernière année et que cette reprise d'emploi s'est accompagnée d'une cessation d'inscription. Ces personnes se trouvent cependant, au regard de l'emploi, dans des situations qui peuvent être aussi difficiles que les personnes considérées comme chômeurs de longue durée.

Ainsi, au 31 décembre 2012, 149 000 demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C, sont chômeurs de longue durée (95 000) ou chômeurs récurrents (54 000), personnes ayant au moins 12 mois d'inscription sur les 24 derniers mois. Ils représentent 60 % des demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C (*graphique*). Pour 62 % d'entre eux, la première inscription au chômage est antérieure à 2 ans, pour 30 % elle est même antérieure à 3 ans et pour 4 % d'entre eux à 8 ans.

Répartition des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C selon leur ancienneté cumulée sur 2 ans

unité : nombre en millier



Note de lecture : au 31 décembre 2012, 149 000 des 250 500 inscrits à Pôle emploi ont connu entre 12 et 24 mois de chômage sur les 24 derniers mois, 46 000 entre 6 mois et un an et 55 000 moins de 6 mois.

Champ : demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C

Sources : Pôle emploi, Dares, Fichier historique statistique - Traitement Direccte

Définitions

Demandeur d'emploi

Le terme « **demandeur d'emploi** » désigne une personne inscrite sur les listes de Pôle emploi. Dans le cadre de cette étude, le terme de « chômeur » est parfois utilisé par souci de simplification.

De même, les termes « **demandeur d'emploi de longue durée** » et « chômeur de longue durée » sont équivalents dans l'étude. Un demandeur d'emploi de longue durée est inscrit à Pôle emploi de manière continue depuis un an ou plus.

Les demandeurs d'emploi sont classés dans différentes **catégories** :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

L'inscription à Pôle emploi se fait en catégorie A. Ensuite, si le demandeur d'emploi a une activité, il est classé en B ou en C, mais son ancienneté est maintenue. Il n'est donc pas possible de calculer l'ancienneté d'inscription à l'intérieur d'une même catégorie.

Les demandeurs d'emploi de catégories D et E, qui ne sont pas tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ne sont pas dans le **champ de l'étude**.

Les intermittents du spectacle obéissent à des règles particulières en raison de la nature de leurs périodes de travail. Ils représentent 6 850 demandeurs d'emplois au 31 décembre 2012 et sont comptabilisés dans cette étude parmi les chômeurs. Cependant, ils ont été exclus de l'analyse des risques de chômage de longue durée car ils demeurent inscrits en permanence du fait de leur appartenance aux annexes 8 et 10 de la réglementation de l'assurance chômage même en cas de périodes de travail.

Taux de touristicité

Le taux de touristicité mesure le caractère touristique d'une zone d'emploi. Il est égal au rapport entre la population présente moyenne dans la zone d'emploi (résidents, touristes et personnes de passage) et le nombre de résidents.

Plus ce taux est élevé, plus la zone sera qualifiée de touristique. Dans la région, le taux de touristicité varie d'un maximum de 163 % sur la zone d'emploi d'Agde-Pézenas, 160 (Prades), 149 (Céret) jusqu'à un minimum de 97 (zone d'emploi de Nîmes). Il est en moyenne égal à 111 % en Languedoc-Roussillon, deuxième région la plus touristique après la Corse (122 %).

Le nombre de résidents a pour source le recensement de population 2008. La population présente moyenne a pour source l'enquête de suivi de la demande touristique réalisée par la direction du tourisme. L'estimation annuelle est égale à la somme de la population résidente et du solde touristique, c'est à dire de la différence entre le nombre de touristes présents dans une zone où ils ne résident pas et le nombre de résidents ayant quitté la zone pour être touriste ailleurs.

Méthodologie

L'analyse du risque d'être au chômage de longue durée « toutes choses égales par ailleurs »

L'analyse du risque d'être au chômage de longue durée concerne tous les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis 12 mois ou plus à l'exception des intermittents du spectacle exclus de l'analyse, car leur statut les conduit à rester réglementairement inscrits. De nombreux déterminants influencent le risque de chômage de longue durée.

Étant donnée la forte influence de l'âge sur le risque de chômage de longue durée, un modèle logit a été élaboré pour chacune des tranches d'âges suivantes : moins de 25 ans, 25 à 49 ans, 50 ans et plus. Ces modèles permettent d'identifier les facteurs les plus déterminants par un raisonnement « toutes choses égales par ailleurs », neutralisant les effets de structure.

Pour cette analyse, les variables utilisées pour expliquer le risque de chômage de longue durée sont :

- le sexe du demandeur d'emploi ;
- le niveau de formation ;
- la qualification ;
- le domaine professionnel de l'emploi recherché ;
- le motif d'inscription ;
- la zone d'emploi de résidence.

Pour chacun de ces trois modèles, l'individu de référence se trouve dans la classe d'âge considérée, et est un homme, de niveau CAP-BEP, non qualifié, recherchant un emploi dans le domaine des services, inscrit suite à une fin de CDD dans la zone d'emploi de Montpellier.

L'analyse de la probabilité d'avoir eu une activité réduite pour les chômeurs de longue durée « toutes choses égales par ailleurs »

De la même façon que pour l'analyse du risque de chômage de longue durée, un modèle logistique a été élaboré pour analyser la pratique par un chômeur de longue durée d'une activité réduite au moins un mois au cours des 12 derniers mois. L'individu de référence est une femme de 25 à 49 ans, recherchant un emploi dans le domaine professionnel des services, de niveau de formation CAP-BEP, non travailleur handicapé et indemnisable. Les variables utilisées pour expliquer la pratique d'une activité réduite pour un chômeur de longue durée sont :

- l'âge du demandeur d'emploi ;
- le sexe ;
- le niveau de formation ;
- la qualification ;
- le domaine professionnel de l'emploi recherché ;
- le motif d'inscription ;
- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- l'indemnisation (oui/non)
- le RSA (oui/non)

Références bibliographiques

■ **Gidrol J-C. (2012)**, « L'après premier emploi durable des jeunes : plus de stabilité mais encore des situations fragiles », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n°11*

■ **Gomez S. (2012)**, « En Languedoc-Roussillon, l'emploi touristique varie du simple au double au cours de l'année », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n°12*

■ **Govillot S et Rey M. (2013)**, « Rechercher et retrouver un emploi après 55 ans », *Emploi et salaires - Insee Références*

■ **Le Rhun B. et Pollet P. (2011)**, « Diplômes et insertion professionnelle », *Insee, France, portrait social*

■ **Millet N. (2013)**, « En 2012, les pertes d'emploi marchand, nombreuses dans la construction et le commerce, touchent désormais les services », *Insee Languedoc-Roussillon, L'année économique et sociale 2012 en Languedoc-Roussillon*

■ **Unedic (2012)**, « Taux de persistance au chômage »

Pour en savoir plus

- « Le chômage de longue durée », Conseil d'orientation pour l'emploi, *rapport de décembre 2011*
- « Les chômeurs de longue durée en décembre 2010 », Pôle emploi, *Repères&Analyses n°31 - Études, 2011*
- « Les entrants au chômage en décembre 2010 - Situation 18 mois plus tard », Pôle emploi, *Repères&Analyses n°52 - Statistiques, 2012*
- « La récurrence au chômage des demandeurs d'emploi », Pôle emploi, *Les Cahiers N°7 - Études, 2010*
- « Quand les demandeurs d'emploi travaillent », Dares, *Dares Analyses N°002, janvier 2013*
- « Les sortants des listes de Pôle emploi », Dares, *les séries statistiques, juin 2013*
- « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2011 », Dares, *Dares Analyses N°027, avril 2013*
- « L'emploi des jeunes peu qualifiés en France », Conseil d'analyse économique, *note du CAE n°4, avril 2013*
- « Dynamique des salaires par temps de crise », Conseil d'analyse économique, *note du CAE n°5, avril 2013*
- « Les emplois aidés à la fin 2011 », CNFPT, *Synthèse N°54, mars 2013*
- « Danemark - La flexicurité face à la montée du chômage de longue durée », Institut de recherches économiques et sociales, *Chronique internationale de l'IRES n°141, juillet 2013*
- « Demandes et offres d'emploi en décembre 2012 », Note régionale, *Directe, Pôle emploi, janvier 2013*
- « Les sortants des listes de Pôle emploi - juin 2011 à mars 2012 », Pôle emploi - Direction régionale Languedoc-Roussillon, *Repères et analyses, novembre 2012*
- « Sortir du chômage en Languedoc-Roussillon », Centre d'Études sur l'Emploi, *document de travail N°97-13, avril 2008*
- « L'activité réduite : la croissance continue de l'activité réduite recouvre des réalités et des publics différents », *Unedic, octobre 2013.*
- « Quand les demandeurs d'emploi travaillent », *Dares, Analyses, janvier 2013, n°002.*
- « Tourisme en Lozère : un emploi sur neuf en été », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n°8, 2013*
- « En Languedoc-Roussillon, un saisonnier de l'hôtellerie-restauration sur cinq s'inscrit au chômage après l'été », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n°11, 2008*